

Le 6 janvier 2021

Décision de la Présidente n° : 01-2021

Objet:

Attribution du marché en groupement de commande « Entretien de voirie »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE DE LA CCVG

La Présidente de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Commande publique,
- Vu la délibération n°2020-25, en date du 6 juillet 2020, relative aux délégations consenties en application des dispositions des articles L.5211-9 et L.5211-10 du CGCT,
- Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié sur le profil acheteur marchéspublics.info en date du 13 novembre 2020 sous la référence 2020-TX-CCVG-0010 et publié sur le BOAMP sous la référence n° 20-139332
- Ont été réceptionnées 7 plis à la date limite de remise des offres fixée au 10 décembre 2020 à 12 heures et 1 pli hors délai,
- Vu le rapport d'analyse des offres établi selon les critères pondérés définis conformément au règlement de la consultation,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer le marché accord-cadre à bons de commande d'entretien de voirie aux entreprises suivantes :

Lot 1 : travaux de voirie / revêtement de chaussées sur le territoire de la CCVG (dont le pouvoir adjudicateur dans le cadre du groupement de commande est la CCVG) :

- EUROVIA sise la Tour de Millery BP 21 69390 MILLERY pour un montant minimum de 50 000 € et 300 000 € HT par an
- Lot 2 : Travaux d'entretien de voire / travaux de voirie / travaux abords de bâtiments (dont les pouvoirs adjudicateurs sont la CCVG sur le territoire des communes de Brignais et Montagny, la Ville de Brignais et le CCAS de Brignais) :
- **REGIL TP sise 12 avenue de Chantelot 69520 GRIGNY** pour un montant minimum de 80 000 € et maximum de 400 000 € HT pour la CCVG, sans minimum pour la ville de Brignais et le CCAS, et maximum de 150 000 € HT pour la ville de Brignais et de 50 000 € HT pour le CCAS.

Communauté de Communes de la Vallée du Garon

Parc d'activités de Sacuny 262 rue Barthélémy Thimonnier 69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72 contact@cc-valleedugaron.fr

Lot 3 : travaux d'entretien de voirie / travaux de voirie (dont le pouvoir adjudicateur est la CCVG sur le territoire des communes de Chaponost, Millery et Vourles)

- **REGIL TP sise 12 avenue de Chantelot - 69520 GRIGNY** pour un montant minimum de 80 000 € et 400 000 € HT par an.

Le marché est renouvelable 3 fois.

Les prestations feront l'objet de bons de commande.

De signer les marchés pour chacun des lots ainsi que tous les documents nécessaires à sa bonne exécution.

Article 2 : Le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal d'Oullins sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Communautaire.

Fait à Brignais, le 05/01/2021

La Présidente, Françoise GAUQUELIN